

WORKING PAPERS

Nr. 10, 2023

Débattre mais pas trop.
À propos de « l'utilité des discussions
économiques » (et de leur inutilité) pour
changer l'homme et la société

Jean-Daniel Boyer

DÉBATTRE MAIS PAS TROP.
À PROPOS DE « *L'UTILITÉ DES DISCUSSIONS ÉCONOMIQUES* » (ET DE LEUR
INUTILITÉ) POUR CHANGER L'HOMME ET LA SOCIÉTÉ.

Jean-Daniel Boyer¹

RÉSUMÉ :

En 1768, Le Trosne exhorte aux débats pour accéder à la vérité et au bien commun. Il se reprend pourtant bien vite. Les débats doivent cesser lorsque tout a été dit et la vérité s'imposer. Si les discussions économiques ont permis d'affirmer une nouvelle vision du monde, si elles sont nécessaires à la vie démocratique et à la prise de décision politique, elles ne permettent pourtant pas d'accéder à des vérités scientifiques. Face aux crises, les débats gagneraient à se détourner de l'économique.

MOTS-CLÉS : Débat, économie, méthode, opinion, science, suffrage.

ABSTRACT:

In 1768, Le Trosne urged debate as a means of achieving truth and the common good. But he was quick to correct himself. Debates should cease when everything has been said, and the truth should prevail. While economic discussions have made it possible to assert a new vision of the world, and while they are necessary to democratic life and political decision-making, they do not provide access to scientific truths. In the face of crises, debates would do well to turn away from economics.

KEYWORDS: Debate, economics, method, opinion, science, suffrage.

JEL CLASSIFICATION: B11, B40.

¹ Faculté des Sciences sociales – Université de Strasbourg, Laboratoire interdisciplinaire en études culturelles (LinCS) – UMR 7069. Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme – Alsace (MISHA) 5, allée du Général Rouvillois – 67083 Strasbourg Cedex ; boyer@unistra.fr

En 1768, Guillaume-François Le Trosne débute son *Recueil de plusieurs morceaux économiques* par une première contribution consacrée à « l'Utilité des discussions économiques »². S'adressant à M. Rouxelin, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et Belles-lettres de Caën, il le félicite d'accueillir en son cénacle des questionnements d'un genre nouveau, et de contribuer ainsi à encourager les discussions économiques et la diffusion des idées favorables au bien commun en proposant notamment d'examiner l'un des débats du moment, celui relatif aux conditions à ses yeux nécessaires à la véritable liberté du commerce des blés : « la concurrence dans la navigation » (1768 a, p. 1-2³). Constatant que l'étude des matières économiques est encore trop peu développée (1768 a, p. 4), Le Trosne exhorte au débat et à la multiplication des discussions pour faire naître la vérité et espérer ainsi réformer l'ordre social : « tous les Citoyens instruits sont [ainsi] invités à remplir leur tâche de ce travail, et à discuter les matières pour et contre dans tous les sens ; l'ouvrage est déjà ébauché, les esprits sont favorablement disposés, et paroissent tourner vers ce genre d'étude » (1768 a, p. 4).

Le débat est ainsi considéré comme un moment essentiel, nécessaire à l'avènement de et à la diffusion des principes de l'économie qui, malgré sa récente naissance, est déjà érigée au statut de Science, et même de reine des sciences, dominant ses consœurs réduites au statut de muses⁴. Le débat apparaît comme le préambule nécessaire à la découverte de vérités économiques dans une perspective à première vue toute démocratique. Ceci, Le Trosne l'affirmait déjà dans son article de 1765 relatif à la cherté des grains en Angleterre : « Rien n'est assurément plus utile au progrès de la science économique en général, que les disputes qui s'élèvent entre les Citoyens sur les différentes questions qu'elle présente » (1765, p. 102-103). Les discussions économiques sont ainsi perçues comme le moyen de se départir des préjugés, de la tradition, de « la force de l'habitude » (1768 a, p. 14), mais aussi des passions, des sentiments ou des positions intéressées et d'accéder à la vérité et à la connaissance. Dans ce cheminement vers la vérité, « un seul instrument suffit, *la discussion libre*, qui employée de part et d'autre avec un zèle égal, viendra à bout d'éclaircir toutes les matières, de réunir tous les avis en un seul, et de mettre enfin la vérité au-dessus de la contradiction » (1768 a, p. 5).

Mais cette *discussion libre* est néanmoins très rapidement contrainte et l'exercice du débat bien vite limité. Ils excluent d'emblée le peuple pour ne concerner que les citoyens éduqués (1768 a, p. 4). Ils devront par ailleurs prendre place dans les Académies « composées des hommes les plus instruits » (1768 a, p. 10). La discussion libre se déroulera dès lors en un lieu (clos) et ne concernera qu'une élite resserrée sans que les critères présidant à sa sélection ne soient d'ailleurs établis. Par ailleurs, les débats ne devront pas s'exposer. Seules leurs conclusions – vraies – devront être rendues publiques pour éclairer la décision politique ou pour instruire le peuple. Tout l'enjeu consiste donc à maîtriser les débats et à contrôler la diffusion d'idées nouvelles. Enfin, le temps du débat est également délimité car « tout a des bornes prescrites. Les ténèbres cèdent à la clarté du jour qui les a chassées, les disputes doivent cesser lorsque tout a été dit : les objections ne doivent plus se reproduire, lorsqu'elles ont été réfutées et dissipées, et la vérité doit enfin être à l'abri de la contradiction, lorsqu'après avoir été longtemps débattue elle est demeurée en possession d'une victoire complète et publique » (1765, p. 103-104). Et Le Trosne de conclure que « c'est ainsi, ce semble, qu'il faut envisager la liberté du commerce des grains. Si jamais vérité doit passer pour incontestable, c'est celle qui en assure la nécessité ; elle en a acquis le droit par mille combats » (1765, p. 104). Il est donc un temps

² La lettre adressée à M. Rouxelin est écrite en juin 1766 d'après Le Trosne (1768 a, p. 71).

³ Sur la justification proposée par Le Trosne de la nécessaire concurrence dans la navigation pour établir la pleine liberté de commerce des grains nous renvoyons à Boyer (2023 b, p. 178-179 et 181-183).

⁴ « La Science économique a donc enfin pénétré dans le sanctuaire des Muses : l'Académie célèbre dont vous êtes l'organe, accueille ses principes et travaille à les répandre » (1768 a, p. 1).

pour tout ; un temps (réduit) pour débattre et un temps (bien plus long) pour savoir et se soumettre à la vérité qu'il s'agit désormais de protéger de toute contestation. Dans ce même moment, il convient également de diffuser la vérité à la fois dans les esprits, à force de pédagogie et d'instruction, et dans la législation par le biais de réglementations nouvelles. Ici, les discussions économiques auraient donc un statut nouveau. Il ne s'agirait plus de débattre mais d'imposer les vrais principes de l'économie politique – physiocrates dans le cas de Le Trosne : Liberté (de commerce), propriété et inégalité –. Il n'y aurait alors plus d'alternative, plus de contestation possible.

La position de Le Trosne est dès lors révélatrice d'une tension entre débat d'idées et imposition de la « vérité » qui nous semble traverser aujourd'hui encore l'économie à la fois en tant que telle, comme discipline scientifique, mais plus encore dans sa relation avec le politique et avec la prise de décision politique. Le débat politique relatif aux questions économiques se conclut en effet bien souvent par la mise en place d'une mesure légitimée par les discussions ayant eu cours. La décision est présentée, par ce fait même, comme relevant du consensus ou du compromis ; en tout état de cause, d'un accord qui lui octroie sa légitimité. Pourtant, les conclusions des discussions sont bien souvent très similaires aux propositions initiales mises en débat. La perspective de Le Trosne en est d'ailleurs symptomatique : la liberté du commerce des grains comme la concurrence dans la navigation pour le transport de ces denrées sont deux propositions vraies, qu'il souhaite néanmoins voire soumises au débat, afin de les imposer dans les discussions. Le débat n'est alors que prétexte ; la vérité (supposée) se révélant antérieurement, ailleurs que dans la *disputatio* qui n'a dès lors plus comme vocation que de la légitimer et de la diffuser dans l'opinion. De positive, l'économie devient alors normative pour imposer aux débats ses vrais principes concourant (supposément) au bien commun et à l'intérêt général. Face à cette vérité, le statut du débat se modifie alors. Il est certes perçu comme le possible moment du façonnement de l'opinion, celui de la diffusion de la vérité. Mais il est aussi craint car il peut être l'occasion de la contestation, de l'avènement de « faux » principes ou de « mauvais » choix politique, que l'économiste bien souvent trop amoureux de son propre système de gouvernement ne peut tolérer. L'ombre du despote « éclairé » par sa propre raison, comme l'apologie plus contemporaine de l'épistocratie se laissent alors entrevoir. Dans ces cas, les débats doivent cesser rapidement à moins de disposer de certaines garanties quant à leurs conclusions et d'être assuré qu'ils soient guidés, orientés et donc biaisés pour aboutir de manière certaine à la vérité supposée, antérieurement établie. Les tentatives contemporaines du paternalisme libéral ou libertarien émergent alors pour façonner la décision « démocratique ». Grâce à elles, l'opinion pourra choisir la vérité supposément scientifique, la bonne mesure préconisée par l'expert économique non sans lui donner aussi une seconde légitimité. Par son approbation ou son assentiment, l'opinion légitimera en effet l'instauration d'une législation supposée vraie, juste et bonne.

Face à cette tension entre vérité et débat, nous nous proposons de revenir sur l'utilité des discussions économiques. A quoi peuvent-elles ou à quoi ont-elles pu servir ? Doit-on débattre en économie ? Pour quelles raisons ? Et finalement, doit-on encore débattre de sujets économiques notamment si l'on considère la discipline comme une science véritable ?

Il nous semble tout d'abord que l'utilité essentielle des discussions économiques tient en ce qu'elles ont historiquement contribué à imposer une discipline économique et à façonner le monde (I). S'ils permettent de produire des vérités émanant d'une opinion publique, les débats ne peuvent pourtant mettre au jour des vérités scientifiques que de manière fortuite (II). Ces dernières n'émanent pas du débat mais d'une méthode scientifique. Leur critère de

véridiction ne tient pas dans le débat ou dans le suffrage mais dans la conformité à des protocoles préalablement définis. La vérité scientifique est donc conditionnée à ceux-ci (III). Nous concluons sur l'utilité des débats politiques informés par l'économie afin d'éclairer l'opinion privée et le choix public mais non dans le but d'imposer leurs conclusions. De ce fait, ceci supposerait une posture spécifique du scientifique et de l'économiste qui devraient être extérieurs au débat. Nous invitons par ailleurs à déporter les débats de l'économie vers des thématiques inutiles pour répondre aux crises contemporaines que les économistes ont indirectement contribué à créer en proposant pour finalités à l'action politique la croissance économique et l'exploitation du vivant. Pourtant, par définition, l'économie ne propose pas de fins, elle ne propose que des moyens pour les réaliser. Or, la réponse aux crises tiendra d'abord dans la proposition de finalités nouvelles. Face aux crises, les débats économiques et scientifiques devraient donc s'effacer pour laisser place aux débats relatifs à la vie.

I. IMPOSER UNE DISCIPLINE : DISCUSSIONS ÉCONOMIQUES, *ETHOS* NOUVEAU ET RÉFORMES SOCIALES

L'émergence de débats a historiquement été essentielle tant à l'avènement de l'économie en tant que discipline scientifique qu'à la diffusion d'une mentalité économique nouvelle au milieu du dix-huitième siècle dont nous sommes les héritiers. Le Trosne en est sans aucun doute conscient ayant été lui-même le contemporain des premiers moments de ce retournement historique annonçant la Révolution française (Sur cette question nous renvoyons notamment à Tocqueville, 1856, p. 249 et sqq ; Boyer & Ege, 2017).

I.1. DÉBATS ET DIFFUSION DES (SUBVERSIFS) PRINCIPES ÉCONOMIQUES

En France, les débats économiques se développent particulièrement à partir du début des années 1750 sous l'influence de Vincent de Gournay et de son cercle. Ils sont relatifs au commerce, aux finances, aux richesses et à la puissance du royaume de France, mais aussi aux mœurs. Ils ont vocation à convaincre de la nécessité de réformer les législations et les réglementations du royaume. De par leurs motivations réformatrices, ces débats sont porteurs d'une dynamique subversive, révolutionnaire, expliquant que la censure puisse chercher à les étouffer (Voir Murphy, 1986 : 524-527).

Les débats des années 1750 concernent notamment les blés (Depitre, 1910 ; Kaplan, 1976), les vignes (Dion, 1959 : 600-602), le luxe (Diemer, 2013 ; Provost, 2014), les toiles peintes (Depitre, 1912), les corporations (Kaplan, 2001) le système fiscal (Alimento, 2008), le taux d'intérêt (Murphy, 1986, p. 540), les colonies (Clément, 2009), la noblesse commerçante (Depitre, 1913). Ils se déploient dans des essais économiques dont les publications s'intensifient (Murphy, 1986 ; Théré, 1990, 1998 : 15) ; dans les journaux ou dans les gazettes (Steiner, 1996), mais également dans les salons, les sociétés savantes ou les sociétés d'agriculture (Skornicki, 2011). La création et la diffusion de ces débats servent les objectifs politiques (mais aussi personnels) des membres du cercle (Skornicki, 2006, 2011, p. 89-102). Il s'agit de proposer (voire d'imposer) une vision nouvelle et négociante afin de transformer le royaume de France en une puissance commerciale, maritime et coloniale (Sur ces questions nous renvoyons à Charles, Lefebvre, & Théré 2011 ; Boyer, 2018).

La création de débats économiques contribue ainsi en premier lieu à diffuser voire à imposer des questionnements nouveaux ; économiques. Voltaire s'en fait directement l'écho. Commentant le débat sur les grains, il affirme que

Vers l'an 1750, la nation, rassasiée de vers, de tragédies, de comédies, d'opéras, de romans, d'histoires romanesques, de réflexions morales plus romanesques encore, et de disputes théologiques sur la grâce et sur les convulsions, se mit enfin à raisonner sur les blés. (Voltaire, 1764, p. 11)

Les discussions économiques se substituent ainsi aux polémiques esthétiques ou théologiques. Elles invitent à abandonner les controverses considérées désormais comme futiles et vaines, en un mot, inutiles (au sens économique du terme) ou étrangère à la recherche du bien commun et à déporter l'intelligence et l'énergie humaine sur des questionnements ayant trait à l'organisation politique et sociale guidés par le souci de l'intérêt général, désormais appréhendé à partir du prisme des richesses matérielles, de leur distribution et des conditions nécessaires à leur production. Les débats économiques naissent donc de ce qui semble être une vertu publique nouvelle et nécessaire : le souci de l'intérêt général. Adam Smith s'en fait l'écho dans la *Théorie des Sentiments Moraux*. Il en espère l'avènement (1759, p. 259-260, TMS, IV, i, 11).

I.2. RÉFORMER LE MONDE SOCIAL

Les discussions économiques invitent en second lieu à réformer le monde social. Orientées vers un souci du bien commun, elles supposent que l'homme pourra changer le monde, qu'il en a la maîtrise. Elles sont de ce fait associées à l'idée de progrès (économique), d'amélioration du sort de l'humanité comme du sort individuel, tous deux conçus essentiellement sous l'angle de l'enrichissement tant d'un point de vue général qu'individuel. La création et la diffusion de débats économiques ont dès lors vocation à proposer de nouvelles législations. Elles visent la réforme sociale. Elles sont par nature subversives en ce qu'elles critiquent et remettent en cause l'ordre existant et ses régulations. Elles naissent de la perception préalable de problèmes ou de problématiques économiques entravant le progrès et l'ordre de la société supposé idéal. Par nature, les discussions économiques naissent donc à la fois d'une insatisfaction personnelle et collective du (ou au) monde social et de la croyance en sa possible transformation. Elles font le constat d'un dysfonctionnement du système économique, d'existence d'atteintes et d'entraves au bon ordre qu'il s'agit de corriger. C'est d'ailleurs ce que propose Smith pour diffuser cette vertu supérieure qu'est la vertu publique : décrire la mécanique comme les entraves au bon ordre social idéal et susciter ainsi l'amour des systèmes (Diatkine 2000, 2010 ; Boyer, 2023 a).

Décrire le grand système [idéal] de police publique qui procure [les avantages dont jouissent les sujets d'un État bien gouverné], explique[r] les rapports et la dépendance de ses différentes parties, leur mutuelle subordination et leur commune soumission au bonheur de la société ; (...) montre[r] comment ce système peut être introduit dans son propre pays, ce qui l'empêche d'y prendre place à présent, comment ces obstacles peuvent être levés, et comment les différents rouages de la machine de gouvernement peuvent être mus avec plus d'harmonie et de douceur sans qu'ils grincent les uns contre les autres ou rendent leurs mouvements respectifs. Il n'est guère possible qu'un homme entende un tel discours sans se sentir animé de quelque degré d'esprit public. (1759, p. 259-260, TMS, IV, i, 11)

Mis dans cette situation, nous dit Smith, cet homme « éprouvera, au moins sur le moment, quelque désir d'écarter ces obstacles et de mettre en mouvement une machine si belle et si ordonnée ».

Les économistes, comme les discutailleurs de problèmes économiques, ou les « écrivailleurs de Faculté » (Keynes, 1936 : 376), sont ainsi fondamentalement à la fois insatisfaits du monde et suffisamment orgueilleux pour penser pouvoir le changer (l'auteur de

ce texte ne s'exclut pas de son constat). Ils se présentent comme des amoureux du (de leur) bon ordre. Ils sont des producteurs de systèmes, qu'ils soient théoriques ou concrets. Ils se perçoivent en mécaniciens réparateurs de l'ordre social. Sans doute est-ce la raison pour laquelle la naissance de l'économie est historiquement et géographiquement datée. Elle suppose une raison et une conception du monde singuliers, une croyance au progrès généré par les actions humaines – et guidées par l'économiste.

I.3. DISCUSSIONS ÉCONOMIQUES, ÉGALITE ET OPINION PUBLIQUE

Si les discussions économiques imposent des thématiques spécifiques et invitent aux réformes, elles supposent aussi l'utilisation d'un mode d'expression singulier valorisant le débat contradictoire public pour proposer des réformes.

Elles impliquent la reconnaissance de l'égalité parmi leurs participants de même qu'une écoute couplée à un respect des positions adverses (Craveri, 2002). Elles rompent dans leur principe avec les arguments d'autorité. En effet, dans les organes nouveaux privilégiant les discussions, « L'homme qui n'avait que de la puissance la perdait en passant sur le seuil du Temple des Arts, il cherchait à exister par les lumières ou il n'était rien » (Delisle de Sales, 1800, p. 93). Par ailleurs, les discussions économiques nécessitent un engagement et une contribution de chacun. Structurée autour de débats, l'économie serait alors bien politique.

Les discussions économiques sont ainsi un vecteur à la fois de l'égalité et d'une certaine forme de démocratie intéressée à la chose publique. Elles font naître une République des économistes intéressée au bien commun et préoccupée par les moyens pour le faire advenir. Les économistes proposent ainsi de faire advenir les réglementations d'un ordre nouveau pour aboutir à l'intérêt général.

Ces discussions économiques supposent en outre l'existence d'organes d'expression et de diffusion de la parole ou de la pensée : des assemblées ou des médias écrits. Elles contribuent à l'avènement de l'espace public (Habermas, 1962) défini par Alain Létourneau (2001) comme « un ensemble de personnes privées rassemblées pour discuter des questions d'intérêt commun ». « Ces espaces publics bourgeois qui interviennent comme contrepoids des pouvoirs absolutistes (...) ont pour but de médiatiser la société et l'État, en tenant l'État responsable devant la société par la *publicité*, la *Öffentlichkeit* dont parlait Kant ». Les débats économiques participent de ce fait à la naissance d'une opinion publique considérée de manière assez oxymorique comme l'opinion éclairée visant le bien commun et se démarquant ainsi des préjugés populaires (Ozouf, 1987, p. 81-83). Les groupes porteurs de cette opinion publique sont historiquement composés des gens de lettres et de ceux des milieux parlementaires. Contre la pratique absolutiste secrète dont la légalité était dérivée d'un droit divin supérieur, ils déploient des débats économiques opposant un droit et une légalité alternatives résidant dans la supériorité de l'opinion publique éclairée (Ozouf, 1987, p. 84-88).

I.4. OPINION PUBLIQUE, CONTREPOUVOIR ET NOUVELLES MODALITÉS DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

En ce sens, les débats économiques comme la naissance de l'économie politique opèrent une transformation. L'opinion publique critique qu'ils contribuent à produire se présente en effet comme un contrepuvoir jugeant l'action gouvernementale à partir d'un critère d'efficacité permettant d'apprécier les mesures mises en œuvre. Les gouvernants sont ainsi considérés comme responsables de leurs actions devant un tribunal nouveau, devant l'opinion

reine du monde (Ozouf, 1987, p. 87), vice-régente du monde social. Par extension, l'État est de ce fait aussi relégué au rang de moyen. Il devient le vecteur de la mise en place de réformes nouvelles. Il est de ce fait jugé par les effets de ses mesures et par sa capacité à générer le bien commun. Les discussions économiques participeraient ainsi de la naissance d'un nouveau mode de gouvernement ; de la gouvernementalité décrite par Foucault. Elles contribueraient à assurer « l'auto-limitation de la raison gouvernementale » (Foucault, 2004, p. 15). Elles se présentent comme un contre-pouvoir, comme des alternatives potentielles aux modalités de gouvernement existantes. Sans doute est-ce la raison pour laquelle les gouvernants cherchent depuis à apprécier l'état de l'opinion publique en mobilisant à cet effet ses administrateurs comme en témoigne « la frénésie statistique qu'a montrée la Révolution française et des enquêtes d'opinion qu'elle a inaugurées » (Ozouf, 1987, p. 81). Plus encore, ils cherchent à mobiliser les sciences sociales en général, et les sciences économiques en particulier pour faire advenir les meilleurs moyens en vue des fins visées. En ce sens, l'économie est une discipline instrumentale au service des gouvernements.

I.5. DISCUSSIONS ÉCONOMIQUES, AFFIRMATION DE LA RAISON CALCULATOIRE ET D'UN *HOMO ŒCONOMICUS*

Si elles contribuent à informer et à reconfigurer l'action gouvernementale, les discussions économiques contribuent également à façonner un *ethos* singulier. Comme tout débat, le débat économique déploie des stratégies rhétoriques de persuasion qui lui sont propres. Posant le bien public comme finalité, la discussion économique cherche de ce fait à trouver les moyens pour le faire advenir. Émerge ici une singularité de la réflexion économique fondée sur l'usage de la raison calculatoire, reliant moyens et fins, expliquant la diffusion de raisonnements chiffrés. L'affirmation de l'arithmétique politique en France dans les années 1750 en témoigne (Saulnier, 2012 ; Charles et Théré, 2021, p. 314). S'impose donc dans ce type de débat un raisonnement faisant écho à la définition que Lionel Robbins donnait de l'économie en 1932, renvoyant à la mise en « relation entre des fins et des moyens et ressources rares à usages alternatifs » (1932, p. 30). Dans le cas des débats économiques, la finalité supposée n'est pas tant relative à l'utilité individuelle mais à l'utilité générale. Elle correspond à une certaine conception de l'intérêt général estimé le plus communément par le critère de richesse, de puissance ou de développement, appréciés au niveau national (voire international) ou encore de bien-être non sans poser des questions relatives à son évaluation. Une fois définie, le débat économique vise à identifier les moyens efficaces pour parvenir à cette fin.

Imposant à la fois des problématiques et un mode de raisonnement nouveaux, les discussions économiques contribuent finalement à façonner un acteur singulier, participant au débat intéressé à (et par) des problèmes économiques et amené à appréhender le monde à travers une relation calculatoire de moyens ajustés aux fins pour y répondre. L'usage de cette raison appliquée à des questions relatives en première ou en dernière instance aux richesses fait écho au mode de pensée des marchands non sans leur donner un avantage dans ces débats d'une nature nouvelle (Smith, 1776, p. 296-298, WN, I, conclusion, 8-10). Les discussions économiques engendrent ainsi l'affirmation d'un mode de pensée nouveau.

Cette idée est attestée par le fait que les promoteurs des débats économiques des années 1750 sont aussi les promoteurs d'une nouvelle conception de l'homme inspirée d'une vision négociante du monde. Il en est ainsi des membres du cercle de Gournay. Chacun d'eux considère l'intérêt individuel conçu comme recherche du gain pécuniaire comme le motif universel des activités humaines (Boyer, 2022, p. 535-538). Conçu comme motif irréprouvable, l'intérêt personnel mis à l'honneur contribue à légitimer les activités marchandes qu'il s'agit désormais de libérer de toute entrave alors qu'elles étaient jusque-là moralement condamnées.

Il convient en effet de laisser les énergies s'exprimer afin qu'elles participent à l'enrichissement national. Toute réglementation est dès lors doublement condamnée : en ce qu'elle bride l'initiative individuelle et en ce qu'elle est nécessairement vouée à céder devant la puissance universelle de l'intérêt. Par extension, un nouveau mode de gouvernement des hommes est également promu. Il est fondé sur l'intérêt personnel libéré qu'il s'agit de guider via des incitations financières et non de réfréner par des contraintes policières ou législatives, par la répression ou par la violence. Dans cette nouvelle façon d'appréhender le monde, l'économie apparaît de ce fait nécessaire pour réformer le mode de gouvernement du royaume de France. Elle a vocation à définir les bonnes législations et les bonnes incitations pour guider les intérêts libérés. Elle se présente comme une science de gouvernement des hommes. Elle est une nouvelle modalité comme une nouvelle justification de l'action politique.

La diffusion des débats économiques accompagne ainsi la naissance d'un homme nouveau façonné par *l'ethos* négociant. Elle contribue à faire naître un homme nouveau prenant progressivement les traits d'un *homo œconomicus* appréhendant le monde à travers une double relation ; d'une part comme ressource potentiellement génératrice de bien-être individuel, d'autre part à travers une mise en relation entre des fins reliées à la jouissance et à l'utilité et des moyens conçus comme contraintes.

Les discussions économiques imposent donc une nouvelle conception de l'homme, du fonctionnement des sociétés et de leurs économies, mais aussi du gouvernement. Elles s'articulent autour d'une vision négociante, celle du *mercator* que décrit Polanyi (Polanyi, 1977, p. 143-145). Outre leur contribution à la diffusion d'idées nouvelles, les débats parviennent également à transformer progressivement l'opinion considérée comme la reine du monde. C'est sans doute ce que constate Smith évoquant le système mercantile considéré comme « le système moderne, et c'est le système le mieux compris dans notre pays et à notre époque » (Smith, 1776, p. 481, WN, IV, Intro). Ce système représenterait ainsi le modèle culturel de la société anglaise pétrie de débats sur le commerce depuis plus d'un siècle. Il aurait façonné les lois mais aussi les normes sociales de la Grande-Bretagne. Il se diffuserait progressivement aux autres nations. Avec les discussions économiques, naît une opinion publique soucieuse des questions économiques ; une opinion publique de culture négociante. De même, un acteur nouveau voit le jour.

II. DISCUSSIONS ET VÉRITÉS ÉCONOMIQUES

Si elles contribuent à imposer une vision nouvelle et négociante du monde et de l'homme, les discussions économiques sont également supposées contribuer à l'avènement de la vérité.

II.1. LES DÉBATS, ÉVENTUELS RÉVÉLATEURS DE L'ÉVIDENCE OU D'UNE VÉRITÉ DÉJÀ PRÉSENTE

À en croire Le Trosne, les débats permettraient en effet de

revenir sur toutes les opinions reçues, les éclaircir et en démêler le vrai et le faux, reconnaître les erreurs, découvrir les vrais principes, et surtout les démontrer et les mettre à portée de tous les esprits (1768 a, p. 4)

Les discussions auraient la faculté de révéler les erreurs ou les approximations et, après s'en être débarrassé, d'accéder à la vérité. Le débat aurait donc vocation à passer au crible les opinions particulières pour ne conserver que les éléments qui n'auraient pas été invalidés. Une

telle métaphore suggère un implicite : l'erreur serait particulière et, de ce fait, identifiée grâce aux discussions comme relevant d'une anomalie. Elle serait ensuite éliminée. Au contraire, la vérité serait partagée, reconnue comme étant commune. Elle serait par conséquent conservée. L'opinion particulière serait du côté de l'erreur ; l'opinion commune – éclairée par les débats – du côté de la vérité. Le Trosne s'en fait l'écho :

Le suffrage des Corps est d'un beaucoup plus grand poids que le sentiment d'un particulier, auquel on peut soupçonner ou des vues personnelles, ou un goût pour la singularité, ou de la préoccupation : la sage lenteur avec laquelle les Compagnies procedent, et la réunion des lumières, forment un préjugé en faveur de leurs ouvrages, et leur communiquent un degré d'autorité, qui sans rien ajouter à la valeur intrinsèque des moyens, en garantit la solidité, à raison de la maturité de l'examen. (1768 a, p. 3)

La position suggère un autre implicite. La vérité, comme les lumières, seraient toujours déjà là, dans l'opinion commune, accessibles, mais obscurcies par les intérêts particuliers ou par le manque d'information. Ainsi,

Il y avait lieu de croire que les partisans du système prohibitif auroient été frappés de la lumière qui brille de toutes parts ; que terrassés par la force des raisons, ils auroient enfin cédé à l'évidence, ou du moins que subjugués par le vœu manifeste de la Nation, aucun d'eux ne s'exposeroit plus à le contredire publiquement. (Le Trosne, 1765, p. 104)

Le débat permettrait de dissiper les inexactitudes et de « découvrir les vrais principes ». Ceci expliquerait qu'une fois la vérité trouvée, les débats puissent être suspendus. Mais en tant que tels, ils le seraient non pas parce que certains, comme Le Trosne, le suggèrent, le demandent ou l'imposent, mais parce qu'aboutissant sans cesse à la même conclusion, ils disparaîtraient d'eux-mêmes. Une proposition sans cesse soumise à débat et débouchant sur des conclusions sans cesse similaires serait donc admise par l'expérience ; par le débat.

Mais cette situation ne pourrait correspondre qu'à deux cas spécifiques. Le premier aurait trait à l'évidence telle que la définissait Quesnay et dont Le Trosne se fait l'écho (Quesnay, 1756 ; Luftalla, 1963). Selon Quesnay, l'évidence serait « une certitude si claire et si manifeste par elle-même, que l'esprit ne peut s'y refuser » (Quesnay, 1756, p. 146). Quesnay précise par ailleurs qu'« Il y a deux sortes de certitude ; la foi, et l'évidence ». « La foi nous apprend des vérités qui ne peuvent être connues par les lumières de la raison. L'évidence est bornée aux connaissances naturelles » (Quesnay, 1756, p. 146). Mais comme la foi, l'évidence n'aurait en réalité pas véritablement besoin de discussions pour advenir. En effet, « L'évidence est la notion si parfaite d'une vérité qu'elle n'a pas besoin d'autre preuve » (Lutfalla, 1963, p. 218). L'évidence serait la lumière de la raison partagée. Dans ce cadre, les débats ne pourraient que la révéler, d'ailleurs extrêmement rapidement. Mais dans ce cas, à quoi bon débattre à propos d'évidences. En effet, l'évidence « subjuge impérieusement toute intelligence et toute raison humaine avec une précision qui se démontre géométriquement et arithmétiquement dans les détails et qui ne laisse aucun subterfuge à l'erreur, à l'imposture et aux prétentions illicites » (Quesnay, 1767, p. 32). Tout au plus l'évidence pourrait être confirmée puis diffusée lors de discussions.

La deuxième situation de laquelle la vérité pourrait surgir lors des débats serait celle liée à l'existence d'un consensus total voire de l'absence de remise en question d'une conviction considérée comme allant de soi. Mais, pour autant, rien n'indiquerait que la proposition aussi consensuelle soit-elle, soit effectivement vraie. À ce compte, le géocentrisme aurait été vérité... Ce qu'il fut au moins jusqu'à Copernic, en tant que vérité de consensus mais non en tant que vérité scientifique.

Le débat n'aurait donc pas réellement comme vertu de permettre de parvenir à produire des vérités scientifiques. Se pose finalement la question de la nature et du statut des conclusions des discussions économiques.

II.2. DISCUSSIONS ÉCONOMIQUES ET VÉRITÉS D'OPINION

Si nous levons l'hypothèse de l'existence d'une vérité *a priori* ou d'un consensus partagés par tous, comment supposer que la vérité puisse naître mécaniquement de la discussion libre. Indirectement la question rejoint celle des relations entre l'intérêt général et la confrontation des intérêts particuliers. Il en irait de compromis, mais non de vérités.

Une première réponse pourrait advenir de l'idée que l'entrechoquement des positions particulières, comme des intérêts particuliers, engendrerait leur modération mutuelle aboutissant à un accord partagé, à un compromis. Même si le propos de d'Argenson n'est pas directement relié à la vérité, il témoigne de ces suppositions quand il indique que « les hommes et leurs passions sont des atomes angulaires qui se broient et s'usent par le frottement continu ; à la fin, ils deviennent ronds et doux et forment un tout uni et paisible, comme l'Océan pendant un beau calme ». Il ajoute : « Ainsi nous sommes-nous polis les uns par les autres dans nos sociétés, qui se sont liées du particulier au général, d'une façon qu'une partie rude et aiguë devient un corps étranger qui se remarque et ne tarde pas à être expulsé, s'il ne se forme promptement au moule ». (d'Argenson, *Progrès de la raison universelle*, [1750] 1858, p. 307⁵). L'entrechoquement des positions particulières et des égoïsmes leur permettrait de se polir et de faire advenir une position commune assimilée à la vérité ou à l'intérêt général. Tous deux seraient finalement semblables à un compromis devenant similaire à un accord partagé débarrassé des positions les plus extrêmes renvoyées à l'erreur. Pour ces raisons, il faudrait favoriser la liberté des discussions comme celle du commerce. Le débat, les altercations, feraient advenir les vrais principes, la liberté des échanges les vrais prix (voir notamment *Commerce*, [1740], 1858, p. 361 ou *Rareté du bois en France*, [1734], 1858, p. 383). Les discussions économiques tendraient vers la vérité. Mais ce ne serait qu'une vérité conçue comme compromis provisoire entre les participants au débat. En outre, il s'agirait alors de débattre continuellement pour s'assurer de l'existence de cet accord toujours précaire. La vérité économique serait donc toujours située et provisoire. Elle serait en train de se faire, toujours à venir.

Un autre mécanisme pourrait également nous permettre d'apprécier cette dynamique vers la vérité qui naîtrait des débats. Il en irait de la sympathie, telle que décrite par Smith dans sa *Théorie des sentiments moraux*. Le double effort sympathique nécessaire au bon déroulement de toute interaction, supposerait d'une part, selon Smith, de considérer la position d'autrui et donc de l'accepter au moins partiellement pour l'apprécier. Il viserait d'autre part à atténuer ses propres passions et positions pour qu'elles soient entendables et acceptables par autrui (Smith, 1759, p. 48, TMS I, v, 1). Ce double effort, réalisé par chacun des participants de la discussion, contribuerait à estomper les opinions personnelles les plus radicales et les moins partagées pour arriver à des positions ancrées dans une zone d'accord situationnel. Mais là encore, il en irait du compromis, fondé sur des concessions mutuelles.

⁵ Il ajoute : « Ainsi nous sommes-nous polis les uns par les autres dans nos sociétés, qui se sont liées du particulier au général, d'une façon qu'une partie rude et aiguë devient un corps étranger qui se remarque et ne tarde pas à être expulsé, s'il ne se forme promptement au moule ».

Dans les deux cas, les vérités ne seraient que des vérités de compromis. Elles seraient, de fait, imprécises. La vérité économique serait alors une vérité empreinte de son origine discursive. Elle serait éminemment démocratique, historiquement située mais aussi précaire et mal établie. Elle serait une vérité de compromis, une opinion commune socialement située.

II.3. DÉBATS, SUFFRAGE ET JUGEMENT

Néanmoins rien n'indique que des consensus ou des compromis puissent émerger des débats. Il se peut très bien que ceux-ci se terminent par un dissensus ou par la persistance de positions contradictoires irréconciliables. Dans ce cadre, comment trancher et par extension comment prendre une décision de politique économique ?

Deux possibilités sont offertes. La première a recours au suffrage qui viendrait conclure les débats. La vérité serait alors celle de l'opinion considérée comme majoritaire selon la modalité de scrutin choisi. Elle pose d'une part la question de la définition des contours du droit de vote et du poids du vote individuel. Le scrutin peut en effet être universel, indépendant de la participation des votants aux discussions, se restreindre aux participants aux débats (laissant d'ailleurs posée la question du critère de détermination de cette participation) ou encore se restreindre à une frange sélectionnée des participants au débat. D'autre part, la question de la nature du droit de vote se pose également. Est-ce que chaque vote individuel est égalitaire ou est-ce que certains peuvent disposer de droits de vote plus étendus que d'autres ? Le suffrage démocratique serait ainsi différent du suffrage fondé sur la propriété, déterminé par le niveau de richesses des participants comme en témoigne l'exemple de la « démocratie » actionnariale fondant le droit de vote sur le niveau des droits de propriété des électeurs. Enfin, l'issue du scrutin dépendra en partie du mode de scrutin destiné à désigner l'opinion qui l'emportera. Malgré leurs différences, l'approbation naîtra alors du suffrage. Mais il n'en irait ni d'une vérité scientifique, ni d'une vérité de consensus ou de compromis. Il en irait d'une vérité du suffrage.

Une deuxième modalité visant à trancher les débats réside dans celle du jugement autoritaire, conçu comme jugement opéré par une autorité reconnue comme légitime à qui sont délégués le privilège et la responsabilité du jugement et de la décision finale. Après les débats, il lui reviendrait de prendre une décision. La modalité se rapprocherait de celle d'un juge extérieur informé des débats. Le jugement serait celui du juge éclairé. Mais rien n'indiquerait que les débats aient réellement été écoutés ou qu'ils aient pu instruire. Rien n'indiquerait non plus que le jugement final relève de la vérité. La sentence serait uniquement de l'ordre du jugement. Elle pourrait être biaisée par le manque d'information, par l'imprudence, la partialité, les passions ou l'irrationalité du juge. Avec elle se pose la question des caractères du bon gouvernant, du sage législateur et de son avènement. Il en irait dans ce cas de la vérité du juge.

Finalement, les débats ne peuvent faire naître qu'une vérité d'opinion qui témoignerait soit du consensus, du compromis, du résultat d'un suffrage ou du jugement d'une autorité préalablement choisie. Mais, en aucun cas les débats ne peuvent être considérés comme une condition nécessaire et suffisante d'accès ou de révélation de la vérité scientifique. Ils ne peuvent que témoigner de l'état de l'opinion de ses participants et indirectement aussi des rapports de force et de persuasion existants. La distinction entre vérité scientifique et vérité des débats apparaît donc irréductible.

III. VÉRITES SCIENTIFIQUES (IN)DISCUTABLES

Dès lors, se pose la question des liens existants entre science et débat et de manière plus générale de la place à attribuer aux débats dans les découvertes scientifiques.

III.1. VÉRITÉ, PROTOCOLE SCIENTIFIQUE ET INUTILITÉ DES DÉBATS

En tant que telle, la science n'a pas besoin de débat pour accéder aux vérités. Elle a besoin d'un protocole, d'une démarche pour produire des conclusions entre rapports de causalité et interprétations qu'elle pourra dans un second temps tester et potentiellement réfuter.

Néanmoins, il est vrai que pour y parvenir, la communauté scientifique doit au préalable proposer un régime et des critères de véridiction permettant d'exposer des conclusions considérées comme vraies relativement à ces critères. Ici, le débat de spécialistes est nécessaire pour s'accorder sur les règles de la méthode et proposer un paradigme au sens de Kuhn (1962) permettant de produire des énoncés considérés comme des vérités scientifiques. Le paradigme est d'ailleurs explicitement pensé par Kuhn comme un consensus qui s'est établi au sein de la communauté de chercheurs (1962, p. 50, 198). Les discussions économiques seraient donc nécessaires pour définir une méthodologie préalable à l'énonciation de conclusions scientifiques.

Mais, par définition, ces conclusions énoncées seront toujours conditionnées à la validité de la démarche choisie. Les vérités scientifiques sont donc des vérités conditionnées à leur adéquation à une démarche et aux critères de véridiction partagées par une communauté scientifique.

L'économie, comme toute discipline et comme toute recherche, doit ainsi exposer les conditions de production de ses énoncés considérés comme vrais. Elle doit de ce fait exposer la démarche lui permettant ou lui ayant permis d'aboutir à ses conclusions. Le processus de production des énoncés vrais doit de ce fait pouvoir être répliqué et aboutir à des conclusions similaires, attestant que les conclusions sont bien véridiques à condition de respecter une démarche préétablie. Ici tient sans doute l'une des limites de l'économie. Rares sont en effet les moments où elle dévoile explicitement ses méthodes, ses protocoles.

Dans cette perspective, le débat est très logiquement d'autant plus fréquent que la discipline scientifique n'a pas établi de protocole précis. Il en va des sciences interprétatives depuis la sociologie compréhensive jusqu'à l'exégèse des textes. S'intéressant au sens de l'activité sociale ou des textes, ces disciplines ne peuvent aboutir à des vérités qui ne dépassent celle de l'opinion privée relative au sens supposément visé par l'acteur ou par l'auteur. Dans ce cas, le débat redevient nécessaire pour tenter d'apprécier ce sens par la confrontation des points de vue et aboutir au mieux à un consensus, sinon à des compromis, par nature provisoires établissant le sens supposément visé par l'acteur ou l'auteur.

Hormis le moment de la définition de la méthode, le débat dans les sciences ne semble donc avoir sa place que dans l'examen des énoncés produits. Il devra alors concerner le respect du protocole établi ou la conformation des résultats aux faits concrets.

III.2. LA RÉFUTABILITÉ COMME TEST DES VÉRITÉS SCIENTIFIQUES ET L'INUTILITÉ DES DÉBATS

Outre l'exposé de son protocole et la proposition d'un protocole reproductible fondé sur des matériaux ou sources disponibles qui peuvent être à nouveau consultés ou remobilisés, le caractère véridique des énoncés nécessite d'être soumis à la vérification empirique.

« L'excellence d'un développement théorique doit [ainsi] être jugée en vertu de sa soumission à l'expérimentation ». « Elle ne résulte guère d'une harmonie occasionnelle entre le sensible et l'intelligible : elle doit se juger en fonction de sa capacité à résister aux tests qui ont cherché à la falsifier » (Demeulemeester & Diebolt, 2011, p. 143).

L'expérimentation n'exigent pas de débats. Elle nécessite une confrontation des énoncés avec les faits permettant de tester les vérités établies à des événements concrets. Elle offre donc un deuxième moment, externe cette fois-ci, de réfutabilité.

La réfutabilité serait donc double. Elle testerait d'abord la production des vérités en réitérant les protocoles déployés pour apprécier la concordance de leurs conclusions avec celles précédemment dévoilées. Il en irait ici d'une réfutabilité de type internaliste. À ce premier moment, s'y ajouterait un second, visant à confronter les conclusions établies aux faits et au déroulement des événements. Mais, en tant que tels les débats n'auraient pas non plus véritablement leur place dans ces deux moments. En se pliant à ces deux critères, les vérités scientifiques ne seraient néanmoins que des vérités provisoires, sous condition. Elles ne seraient vérités en sursis, qui n'auraient pas été réfutées (Popper, 1962).

Finalement le débat n'aurait lieu que dans deux situations : 1. quand il n'y aurait pas de protocole préalablement défini et 2. quand il n'y aurait pas de moyens de confronter les conclusions décelées à des faits extérieurs. Ils prendraient place dans l'incertitude, dans les moments de crises. Ces crises seraient d'une part des crises scientifiques. Alors, les méthodes, les protocoles et les conclusions auraient été invalidés par les vérifications empiriques et nécessiteraient une totale refonte. Là, le débat serait nécessaire pour décider de protocoles et d'expériences nouveaux. Ces crises pourraient également naître d'un changement des conditions extérieures qui empêcherait la vérification empirique puisque le contexte aurait changé. Dans ce contexte nouveau, les débats seraient nécessaires pour faire émerger des vérités d'opinion provisoires permettant de répondre (très imparfaitement et très provisoirement) aux incertitudes. La crise Covid en offrit un exemple remettant en cause les certitudes de la virologie. Elle illustre le fait que quand on ne sait pas, on débat. Mais rien n'indique que des vérités surgissent des discussions. Au contraire, bien souvent les contre-vérités se diffusent. C'est le risque des débats.

Les débats ne seraient donc pas un moyen d'accéder à la vérité scientifique.

CONCLUSION : (IN)UTILITÉS DES DISCUSSIONS ÉCONOMIQUES

Finalement, les discussions économiques seraient inutiles pour faire advenir des vérités scientifiques. Seules la mise en place d'une méthode et d'une expérimentation permettrait d'y accéder.

Les débats économiques n'auraient dès lors qu'une utilité dans une perspective démocratique visant à déterminer les mesures ou les régulations à mettre en œuvre dans un contexte d'incertitude. Mais, ils ne viseraient pas la vérité ; ils viseraient le compromis des opinions afin de légitimer un choix. Rien n'indiquerait que ce choix s'avèrera le meilleur. Il pourrait être le pire. Pour ces raisons, tout choix impliquerait donc un principe de responsabilité tant collective qu'individuelle.

Certes, les débats pourraient être informés des découvertes de la science économique. Néanmoins, les débats d'opinions ne sont pas relatifs au savoir ou à la vérité. Ils visent un compromis relatif à une chose publique, à une question sociale. Distincts de la science, les débats pourraient ainsi se départir des conclusions de la science économique ; vérités et opinions étant deux choses distinctes. L'opinion publique pourrait en effet en rester au stade de

l'opinion dans son sens premier, voire de l'erreur. L'économiste aurait donc à soumettre ses productions scientifiques aux débats en acceptant que la décision puisse être contraire à ce qu'il ou les conclusions de sa science pensent être l'intérêt général. Il aurait alors à se soumettre au suffrage ou au jugement. Préférer la démocratie suppose aussi d'opter consciemment pour le risque du possible choix par l'opinion de faux ou de mauvais principes n'en déplaît aux tenants de l'épistocratie ou du gouvernement des experts. Encore faut-il ajouter que ce risque est compensé par la possible alternance des gouvernants et des régulations proposées ; compensation qui n'est pas celle que garantit le despote éclairé ou légal, ni même le gouvernement des experts. Dans cette perspective, l'économiste convaincu par les principes démocratiques aurait à quitter sa position d'homme de système « susceptible par suffisance de se trouver très sage, et (...) souvent à ce point très amoureux de la beauté supposée de son plan idéal de gouvernement qu'il est incapable de souffrir la moindre déviation par rapport à n'importe laquelle de ses parties » (1759, p. 324, TMS, VI, ii, 2, 17) pour laisser faire les débats, une fois les avoir informés, et se plier à leurs conclusions.

De manière plus générale, l'économiste devrait également avoir conscience de la nature et des limites de ses propositions. En tant que tel, il ne propose en effet (et même si c'est déjà fort appréciable) que des moyens efficaces ou efficaces pour accéder à des fins. Sa participation aux débats politiques aurait ainsi vocation à être limitée à la proposition de procédures rationnelles et optimales. Ceci est d'autant vrai que les éventuelles finalités économiques qu'il a pu mettre à l'honneur, fondées sur la croissance de la production de richesses et sur l'exploitation des ressources rares, sont aujourd'hui mises en défaut particulièrement par la crise environnementale et climatique.

L'économiste aurait donc aussi tout intérêt à s'éclipser partiellement du débat public et à laisser place aux artistes, philosophes, utopistes afin qu'émergent des finalités nouvelles, et soutenables, comme le suggérait d'ailleurs Keynes dans ses *perspectives économiques pour nos petits-enfants* (1930). Il conviendrait alors de délaïsser les débats économiques et d'opérer le mouvement inverse de celui que décrivait Voltaire. Alors l'opinion rassasiée de chiffres, de budgets, de prévisions de croissance, de calculs, de maximisation, de réflexions morales dérivées de maximisation relatives au choix social, se mettrait enfin à palabrer sur la vie.

BIBLIOGRAPHIE

- ALIMENTO, Antonella [2008], *Réformes fiscales et crises politiques dans la France de Louis XV. De la taille tarifée au cadastre général*, Bruxelles, Peter Lang.
- ARGENSON, René Louis de Voyer de Paulmy d', [1858], *Mémoires et Journal inédit du Marquis d'Argenson*, Nendeln Liechtenstein, Kraus reprint, 1979, vol 5.
- BOYER, Jean-Daniel & EGE, Ragip [2017], « Tocqueville, lecteur critique de la Physiocratie », in KLOTZ, Gérard ; MINARD, Philippe, & ORAIN Arnaud (dir.) [2017], *Les voies de la richesse ? La physiocratie en question (1760-1850)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 291-308.
- BOYER, Jean-Daniel [2018], « Entre système et principes de politiques économiques : les *Éléments du commerce* de Forbonnais au révélateur des colonies », *Revue d'Histoire de la pensée économique*, n°6, 2018/2, p. 65-96.
- BOYER, Jean-Daniel [2022], « Police of individual interests against police of good order: Herbert's *Essay on the general police of grain* as an attack on Delamare's *Treatise on the police* », *The European Journal of the History of Economic Thought*, 29:3, 2022, p. 523-547
- BOYER, Jean-Daniel [2023 a], « Systems, love of system and modernity », dans BURGIO, Alberto (dir.) [2023], *Adam Smith and modernity*, London, Routledge, p. 17-34.
- BOYER, Jean-Daniel [2023 b], « Le Trosne, partisan de la liberté du commerce des grains. Liberté, propriété, ordre naturel », in MERGEY, Anthony & PERTUÉ Michel (dir.) [2023], *Guillaume-François Le Trosne, itinéraire d'une figure intellectuelle*, Paris, Mare & Martin, p. 169-193.
- CHARLES, Loïc ; LEFEBVRE, Frédéric & THÉRE, Christine (dir.), [2011], *Le cercle de Vincent de Gournay : savoirs démo-économiques et pratiques administratives au milieu du XVIIIe siècle*, Paris, Institut National d'Etudes Démographiques.
- CHARLES, Loïc & THÉRE, Christine [2021], « Des inventaires de culture au Tableau économique. Sur les origines empiriques de l'analyse économique physiocratique », *Revue de synthèse*, 7e Série, n° 3-4, p. 309-341.
- CLÉMENT, Alain [2009], « Du bon et du mauvais usage des colonies : politique coloniale et pensée économique française au XVIIIe siècle », *Cahiers d'économie Politique*, n°56, p.101-127.
- CRAVERI, Benedetta [2002], *L'Âge de la Conversation*, Paris, Gallimard.
- DELISLE DE SALES, Jean [1800], *Mémoire pour les Académies*, Paris, Guerebart.
- DEMEULEMEESTER, Jean-Luc & DIEBOLT, Claude [2011], « Renouveler la science économique néo-classique? Prendre l'historicité au sérieux ». *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 6(2), p. 133-160.
- DEPITRE, Edgar [1910], « Introduction », in HERBERT, Claude-Jacques [1910]. *Essai sur la police générale des grains*, Paris, Geuthner, p. v-xliii.
- DEPITRE, Edgar [1912], *La toile peinte en France au XVII^e et XVIII^e. Industrie, commerce, prohibitions*, Paris, Rivière.
- DEPITRE, Edgar [1913], « Le système et la querelle de la "Noblesse commerçante" » (1756-1759) », *Revue d'histoire économique et sociale*, 6:2, p. 137-176.
- DIATKINE, Daniel [2000], « L'utilité et l'amour des systèmes dans la *Théorie des sentiments moraux* », *Revue Philosophique*, n°4, p. 489-505.
- DIATKINE, Daniel [2010], « Vanity and the Love of System in *Theory of Moral Sentiments*' », *The European Journal of the History of Economic Thought*, 17:3, p. 383-404.
- DIEMER, Arnaud [2013], « Quand le luxe devient une question économique : retour sur la querelle du luxe du 18e siècle », *Innovations*, vol. 41, n° 2, p. 9-27.

- DION, Roger [1959], *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIXe siècle*, Paris, CNRS Éditions.
- FOUCAULT, Michel, [2004], *Naissance de la biopolitique, Cours au Collège de France. 1978-1979*, Paris, Gallimard/Seuil, coll. Hautes Études.
- HABERMAS, Jürgen [1962], *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978.
- KAPLAN Steven L. [1976], *Le pain, le peuple et le roi. La bataille du libéralisme sous Louis XV*, Paris, Perrin, 1986.
- KAPLAN Steven L. [2001], *La fin des corporations*, Paris, Fayard, 2001.
- KEYNES, John Maynard, [1936]. *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*. Paris, Payot, 1998.
- KEYNES, John Maynard, [1930], « Perspectives économiques pour nos petits-enfants », dans *Essais sur la monnaie et l'économie*, Paris, Payot, 1971, p. 127-141.
- KUHN, Thomas S. [1962], *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1999.
- LE TROSNE, Guillaume-François, [1765], « De la cherté des grains en Angleterre » ou « Réfutation d'un Mémoire inséré dans la Gazette du Commerce du 29 Juin (n° 9) sur les causes de la Cherté actuelle des Grains en Angleterre, adressée aux Auteurs de la Gazette ; lue dans l'Assemblée de la Société d'Agriculture de la Généralité d'Orléans, par M. le Trosne, Avocat du Roi au Bailliage, Membre de la société », *Journal de l'Agriculture*, septembre 1765, Tome 2, partie 2, Paris, Knapen, pp. 101-137.
- LE TROSNE, Guillaume-François, [1768 a], *Recueil de plusieurs morceaux économiques, principalement sur le commerce des étrangers dans le transport de nos grains*, Amsterdam, Desaint.
- LE TROSNE, Guillaume-François, [1768 b], *Lettres à un ami, sur les avantages de la liberté du commerce des grains et le danger des prohibitions*, Amsterdam, Paris, Desaint.
- LÉTOURNEAU, Alain [2001], « Remarques sur le journalisme et la presse au regard de la discussion dans l'espace public », in BRUNET, Patrick J. [2001]., *L'Éthique dans la société de l'information*, Québec/Paris, Presses de l'université Laval/L'Harmattan, p. 47-71.
- LUTFALLA, Michel, [1963], « L'évidence, fondement nécessaire et suffisant de l'ordre naturel chez Quesnay et Morelly », *Revue d'histoire économique et sociale*, Vol. 41, n° 2, p. 213-249
- MURPHY, Antoin E. [1986], « Le développement des idées économiques en France (1750–1756) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°32, p. 521–541.
- OZOUF, Mona [1987], « Quelques remarques sur la notion d'opinion publique au XVIIIe siècle », *Réseaux*, volume 5, n°22, 1987, p. 79-103.
- POLANYI, Karl [1977], *La subsistance de l'homme, La place de l'économie dans l'histoire et la société*, Paris : Flammarion, 2011.
- POPPER, Karl [1957], *The poverty of historicism*, London, Routledge & Kegan.
- PROVOST, Audrey [2014], *Le luxe, les Lumières et la Révolution*. Seyssel, Champ Vallon.
- QUESNAY, François, [1756], « Évidence », in DIDEROT, Denis & D'ALEMBERT, Jean le Rond (dir.) [1756], *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*, Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand, vol. 6, p. 146-157.
- QUESNAY, François, [1767], « Despotisme de la Chine », *iÉphémérides du Citoyen ou Bibliothèque raisonnée des Sciences morales et politiques*, Tome sixième, Paris, Delalain.
- ROBBINS, Lionel [1932], *Essai sur la nature et la signification de la science économiques*, Paris, Médicis, 1947.

- SAULNIER, Sophie [2012], « “Arithmétique politique” et bataille de(s) chiffres », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 100 | 2012, mis en ligne le 15 décembre 2014, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/mots/20978>.
- SKORNICKI, Arnault [2006], « L’Etat, l’expert et le négociant : le réseau de la “science du commerce” sous Louis XV », *Genèses*, n° 65, décembre 2006, p. 4-26.
- SKORNICKI, Arnault [2011], *L’économiste, la cour et la patrie, L’économie politique dans la France des Lumières*, Paris, CNRS Editions.
- SMITH, Adam [1759], *The Theory of Moral Sentiments*, Oxford, Oxford University Press, 1982. Traduction française de BIZIOU, Michaël ; GAUTIER, Claude & PRADEAU, Jean-François, [1999], *Théorie des sentiments moraux*, Vendôme, Presses Universitaires de France
- SMITH, Adam [1776], *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Indianapolis: Liberty Fund, 1982. Traduction française de TAÏEB, Paulette, *Enquête sur la nature et les causes de la Richesse des Nations*, Paris, Presses universitaires de France, 1995.
- STEINER, Philippe [1996], « Les revues économiques de langue française au XVIIIe siècle (1751-1776) », in MARCO Luc (dir.) [1996], *Les revues d’économie en France. Genèse et actualité 1751-1994*, Paris, L’Harmattan, p. 33-78.
- THÉRÉ, Christine [1990], *Étude sociale des auteurs économiques : 1566-1789*, Thèse de doctorat en Histoire, sous la direction de Jean-Claude PERROT, Université Paris I, 4 vols.
- THÉRÉ, Christine [1998], « Economic publishing and authors, 1566-1789 », in FACCARELLO, Gilbert (éd.) [1998], *Studies in the History of French Political Economy. From Bodin to Walras*, London, Routledge, p. 1-56.
- TOCQUEVILLE, Alexis de [1856], *L’Ancien régime et la Révolution*, Paris, GF-Flammarion, 1988.
- VOLTAIRE [1764], « Blé ou bled », dans *Voltaire - Œuvres complètes*, tome 18, 1878, Paris, Garnier, p. 6-17.